

Mercredi 4 décembre 2019



Reconnue d'utilité publique

Communiqué de presse

Restauration de Notre-Dame de Paris : la Région Île-de-France concrétise son engagement et apporte une contribution de 10 M€

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, et Monseigneur Michel Aupetit, Président de la Fondation Notre Dame, ont signé ce jour la convention entre la Région Île-de-France et la Fondation Notre Dame en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris, entérinant l'attribution d'une subvention régionale de 10 M€ pour les travaux d'urgence de la cathédrale.

Le 15 avril 2019, un incendie se déclenchait dans les combles de la cathédrale, détruisant la charpente datant du Moyen Âge, provoquant la fonte de la toiture et l'effondrement de la flèche.

Valérie Pécresse avait exprimé, dès le 16 avril, son souhait que la Région apporte un soutien de 10 M€ à la restauration de Notre-Dame.

Le rapport relatif à la contribution de la Région Île-de-France aux travaux d'urgence pour la restauration de la Cathédrale Notre-Dame à hauteur de 10 M€ a été soumis au vote du Conseil régional, réuni en séance plénière, qui l'a adopté le 22 novembre 2019. Les travaux d'urgence visent à sécuriser la voûte et à mettre hors d'eau l'édifice. L'objectif de cette phase est d'aboutir à l'installation du parapluie – toit provisoire de la cathédrale – pour permettre la réalisation de la suite de l'opération dans les meilleures conditions.

Depuis le 16 avril, particuliers, entreprises, collectivités publiques de toutes tailles et de multiples institutions, tant françaises qu'étrangères, se sont mobilisés financièrement pour contribuer au sauvetage et à la restauration de Notre-Dame de Paris.

C'est ainsi qu'au titre de son *Fonds Cathédrale de Paris*, la Fondation Notre Dame a recueilli entre le lendemain de l'incendie et le 4 décembre 49 M€ de dons.

Le total des dons déjà reçus et des promesses de dons qui seront concrétisées est de l'ordre de 370 M€, dont 100 M€ de François et François-Henri Pinault et 200 M€ de Bernard Arnault et sa famille et du groupe LVMH.

Loin de se tarir, les dons continuent chaque semaine au rythme de 100 à 200.

Déjà 31 M€ ont été reversés au Ministère de la Culture par la Fondation Notre Dame, afin de participer aux travaux indispensables de sécurisation du chantier et de consolidation de la cathédrale. Le budget actualisé de cette phase jusqu'à juin 2020 est de 85 M€.

Mais le montant total nécessaire à la restauration de la cathédrale demeure inconnu puisque c'est à la fin de l'année 2020 que le diagnostic final pourra être établi.

Publication d'un livre témoignage sur la Cathédrale de Paris

Par ailleurs, à l'occasion de ce nouvel engagement de mécénat, la Fondation Notre Dame présente un ouvrage intitulé *Notre Dame de Paris, une Église et son Peuple*, édité avec le concours de la Société Générale. Cet ouvrage rappelle les dates clefs et les grandes heures de Notre Dame, retrace la dure lutte des pompiers contre les flammes, évoque, par de nombreux témoignages de tous âges et de tous pays, la stupeur qui a frappé le monde entier. Il souligne l'extraordinaire mouvement de générosité qui a saisi hommes, entreprises et institutions.

Abondamment illustré et porteur de nombreux témoignages, tant des familles de mécènes (Arnault, Pinault, Decaux, etc.) que de familles inconnues à travers le monde, cet ouvrage est disponible dans de nombreuses librairies. Le produit de la vente viendra abonder le *Fonds Cathédrale de Paris* pour le rayonnement de la cathédrale pendant la durée du chantier.

Contacts :

Région Île-de-France : Marie Estrada – marie.estrada@iledefrance.fr – 01 53 85 63 14

Fondation Notre Dame : Christophe Rousselot, délégué général – crousselot@fondationnotredame.fr – 01 78 91 93 31